

Principes

- Non obligatoire, l'accompagnement augmente significativement la probabilité d'obtenir une VAE.
- Cet appui méthodologique et technique permet d'élaborer le dossier de VAE (Livret 2), de préparer l'entretien avec le jury de certification et de réaliser éventuellement une mise en situation professionnelle.
- L'accompagnement est conforme aux exigences légales et au Référentiel National de la Qualité :
<https://www.vae.gouv.fr/>

Objectifs

L'accompagnement vise à vous aider à préparer la validation de vos acquis d'expérience pour **obtenir tout ou partie du diplôme ou du titre visé.**

Il a pour objectif de vous aider à :

- Elaborer votre dossier de VAE (livret 2) via une approche centrée sur les compétences
- Préparer la présentation de vos acquis d'expérience et l'entretien avec le jury de certification VAE.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Durée, coût et financement

Le délai de cadrage / contractualisation est estimé à 6 semaines environ.

L'accompagnement proposé est de 24 heures, généralement planifiées sur une période de 6 à 9 mois. Facturé 4 000 € en plein tarif, il est **éligible au financement via le CPF.**

Pour en bénéficier :

1. *Connectez-vous à votre Compte Personnel de Formation (sur www.moncompteformation.gouv.fr ou l'application mobile CPF).*
2. *Recherchez l'accompagnement qui vous intéresse et confirmez votre demande d'inscription.*
3. *Validez la proposition d'accompagnement reçue via la plateforme.*

Pour les personnes en situation de handicap

Vous pouvez [contacter le référent handicap de l'ISAE-SUPAERO](#).

Il définira les aménagements possibles et coordonnera leur mise en œuvre. Votre situation de handicap et vos besoins spécifiques seront pris en compte pour rendre accessibles les locaux et les ressources et permettre le déroulement équitable de la préparation et des épreuves d'évaluation de vos acquis d'expérience.

Pré-requis et préparation de l'accompagnement VAE

Si vous recevez un avis favorable à votre demande de VAE pour l'un de nos titres/diplômes, vous pourrez [contacter l'accompagnateur VAE](#).

Au cours d'un entretien d'une heure, en collaboration avec le responsable de la certification professionnelle visée, il vous présentera le référentiel de compétences, la procédure de VAE et l'accompagnement standard puis identifiera vos besoins et vos contraintes (notamment la période à laquelle devrait se réunir le jury de certification VAE).

Vous serez ensuite invité à valider votre engagement via un contrat (ou une convention si l'accompagnement est pris en charge par un tiers). Suite à cette étape, votre accompagnement effectif pourra débuter dans le respect des engagements contractualisés.

En cas de validation partielle de vos acquis de l'expérience (notifiée par le jury de certification), l'accompagnateur VAE vous proposera un entretien supplémentaire d'une heure pour vous aider à envisager la phase 3 de la démarche. Cette phase prévoit la réalisation et l'évaluation de formation(s) certifiante(s) recommandée(s) par le jury puis un nouveau passage devant le jury pour tenter d'obtenir la certification professionnelle visée.

Cadre d'intervention et posture de l'accompagnateur VAE

Proposant un appui méthodologique et technique, **l'accompagnateur adopte un rôle de méthodologue et de facilitateur tout en conservant une posture de neutralité en conformité avec les exigences réglementaires.**

Ainsi, lors de la phase 2 :

- **Le candidat doit identifier puis formaliser lui-même les compétences développées au cours de ses expériences et qui sont attendues par le jury de certification VAE, puis il doit en démontrer lui-même l'acquisition devant ce même jury,**
- L'accompagnateur à la VAE, garant du cadre, de la méthode et de la qualité, doit co-construire cette démonstration avec le candidat et faciliter sa production en veillant à ne pas y contribuer, tant sur le fond que sur la forme.

L'accompagnement à la VAE est conduit conformément aux exigences de la certification QUALIOPi : l'ISAE-SUPAERO a été évalué et jugé conforme à cette certification pour sa démarche VAE.



Méthode et outils de l'accompagnement

La préparation de votre VAE est pilotée par l'accompagnateur VAE qui mobilise autant que nécessaire le responsable de la certification visée et, si cela est nécessaire, le référent handicap.

Au-delà du premier et du dernier entretien, d'1 heure environ et consacrés au partage d'informations, l'accompagnement classique comprend 11 ateliers (de 2 heures chacun) nécessitant du travail personnel et la réalisation de livrables pour chaque séance :

- **Atelier n°1** : planification et analyse des risques du projet ; présentation et fourniture de ressources
- **Atelier n°2** : aide à l'appropriation des documents de référence (référentiel de la certification visée, « livret 2 », modalités et critères d'évaluation du jury de certification VAE)
- **Atelier n°3** : aide au choix de situations probantes de l'expérience en lien avec le référentiel de la certification professionnelle visée
- **Ateliers n°4 et 5** : aide à l'explicitation des tâches de chaque situation probante retenue
- **Atelier n°6** : aide à la réflexivité sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être réellement mobilisés dans la pratique
- **Ateliers n°7 et 8** : aide à l'émergence et à la formalisation des compétences en lien avec le référentiel de la certification professionnelle visée
- **Ateliers n°9 et 10** : aide à l'élaboration du dossier de VAE
- **Atelier n°11** : aide à la préparation du passage devant le jury de certification VAE

Contacts utiles

- Référent contractualisation phase 1, 2 et 3 : info.exed@isae-sup aero.fr
- Référente méthodologique : marie-claude.marcade@isae-sup aero.fr
- Référent(e) pédagogique : Responsable pédagogique du diplôme/titre visé
- Référente handicap : laurence.ballarin@isae-sup aero.fr

Démarche qualité et amélioration continue

Au terme de l'accompagnement à la VAE, vous recevrez un questionnaire en ligne pour recueillir votre avis sur la qualité l'accompagnement que nous vous avons proposé et contribuer à l'amélioration de nos prestations.

Les résultats de ces évaluations sont publiés annuellement sur notre site internet.